

Lors de votre 1^{re} visite

- Vous vous assurerez du type, de la validité et de la date de renouvellement de l'agrément. Vous vérifierez également la capacité d'accueil de l'assistante maternelle et le nombre d'enfants déjà accueillis ;
- Vous vérifierez que l'assistante maternelle dispose du matériel de puériculture et d'éveil indispensable à l'accueil de votre enfant et pour lesquels vous lui verserez l'indemnité prévue par la loi du 27 juin 2005 ;
- Vous aborderez les règles et les limites en matière d'autorité ;
- Vous échangerez sur l'utilisation de la télévision et les programmes proposés ;
- Vous définirez les modalités liées au salaire (de base et mensuel), aux frais de repas...

Vous avez trouvé votre assistante maternelle et vous devenez employeur

Que devez-vous faire ?

- Établir un contrat de travail et d'accueil par enfant, en double exemplaires ;
- Déclarer votre assistante maternelle :
 - ➔ Si enfants nés avant le 1^{er} Janvier 2004 :
 - Demande AFEAMA à renvoyer dans les huit jours qui suivent l'embauche (à vous procurer auprès de la CAF) ;
 - En fin de mois, pour chaque enfant, vous devez établir une fiche de paie (à vous procurer auprès de l'URSSAF).
 - ➔ Si enfants nés après le 1^{er} Janvier 2004 :
 - Complément libre choix mode de garde à envoyer à la CAF qui transmettra l'information au centre PAJEMPLOI (au cours du mois de l'embauche) ;
 - En fin de mois, vous devez communiquer votre volet dûment rempli au centre PAJEMPLOI qui transmettra lui-même une attestation de salaire à votre assistante maternelle.



Les Relais
Assistants Maternelles
du Pas-de Calais
vous informent

Parents



les bonnes questions
pour le choix
d'une assistante maternelle

Coordonnées de votre Relais Assistants Maternelles

Pour préparer cette première rencontre, penchez-vous de manière plus précise sur :

Vous allez embaucher une assistante maternelle, il convient de vous poser les bonnes questions afin que l'accueil de votre enfant se passe dans de bonnes conditions.

Nous avons établi une liste non exhaustive recensant ces questions majeures. Il convient de vous les poser avant, pendant et après la signature du contrat afin d'optimiser l'accueil de votre enfant.

Conçue pour vous aider, elle ne remplace pas votre bon sens et vos préoccupations de parents. Il vous appartient donc d'aborder avec l'assistante maternelle toutes les questions qui vous semblent importantes !

Avant de démarrer votre recherche :

En fonction de vos horaires de travail, listez vos besoins en termes d'accueil :

- réguliers ;
- postés ;
- décalés ;
- temps complet ou partiel...

Au 1^{er} contact :

Vérifiez la disponibilité de l'assistante maternelle en fonction de votre besoin d'accueil et nombre d'enfants à confier ;

Une fois d'accord, fixez ensemble une 1^{re} rencontre.

1. Les rythmes de vie de votre enfant

- En matière de sommeil : heures de sieste, rites d'endormissement (lumière, doudou...);
- En matière d'alimentation : heure des repas, diversification, allergie... Qui les cuisine ?

2. L'hygiène

Change, acquisition de la propreté...

3. Sa santé

- Soins particuliers à prodiguer, allergie...

4. L'espace de vie aménagé pour votre enfant

- Où dormira-t-il ?
- Où sera-t-il changé ?
- Y a-t-il quelqu'un qui fume ?
- Y a-t-il des animaux ?
- Y a-t-il un jardin ?

5. Les outils utilisés en matière d'éveil

- Quels sont les jeux mis à la disposition de l'enfant ?
- Quelles sont les activités proposées par l'assistante maternelle ?
- Quelles sont les sorties proposées à l'enfant ? (animations au relais, parc, bibliothèques...)
- À cette occasion, acceptez-vous qu'elle utilise son véhicule ? (voir assurance et système de protection adapté à l'âge de l'enfant).

6. La composition familiale de l'assistante maternelle

- Ses enfants, leur âge, leur lieu de scolarisation ;
- Son conjoint.

7. La scolarisation

- Actuelle ou à venir ;
- Conditions de conduite à l'école ;
- Rôle de l'assistante maternelle dans l'aide aux devoirs.